

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mai 2021

AVIMA IRON ORE LIMITED RÉAGIT À LA VISITE DU MINISTRE DES MINES CONGOLAIS AU CAMEROUN

Des media locaux ont rapporté que le Ministre des Mines et de la Géologie de la République du Congo, Pierre Oba, et sa délégation sont au Cameroun pour négocier avec le gouvernement camerounais le transit du minerai de fer d'Avima Iron Ore Limited ("**Avima**") à travers le pays jusqu'au port de Kribi.

Cela fait suite à l'annulation illégale et l'expropriation d'Avima du projet par le gouvernement de la République du Congo.

Avima s'oppose fermement à ces actions, rappelant qu'elle est la seule propriétaire légitime du gisement du minerai de fer Avima en République du Congo. Avima devait commencer la production et l'exportation de son minerai de fer de qualité supérieure en janvier 2021. Avima a lancé ce projet il y a 14 ans et a transformé une zone aux sous-sols obscures en un gisement de minerai de fer de classe mondiale. Il était prévu qu'Avima exploite et transporte 5 mtpa du gisement jusqu'à ce que le nouveau réseau ferré et l'extension du port de Kribi soient finalisés, ce qui aurait alors augmenté ses exportations à plus de 50 mtpa.

Avima a passé des années à préparer la production et l'exploitation de ce projet, qui ont abouti à la conclusion d'accords avec le port de Kribi, des sociétés de transport de marchandises, et les gouvernements congolais et camerounais.

Socrates Vasiliades, représentant d'Avima, commente :

"Il s'agit d'un pas de plus vers la prise de contrôle illégale des actifs détenus par les investisseurs internationaux. Le comportement du Ministre Oba n'a aucun sens. Il n'a manifestement pas réfléchi aux conséquences de ces actions illégales. Il est intéressant de noter que, plus tôt cette année, le Ministre Oba et d'autres dirigeants congolais ont promu le développement d'une voie ferrée de 1800 km jusqu'à Pointe Noire, laquelle doit être construite en deux ans avec un investissement de 10 milliards de dollars US. Nous le voyons désormais promouvoir l'exportation par le Cameroun, ce qui est non seulement une tentative pour nous spolier de notre titre minier et du fruit de notre dur labeur,

mais également une tentative désespérée de reproduire tout ce que nous avons accompli dans cette région difficile.

Nous avons l'intention de faire valoir nos intérêts et nos droits sur le gisement de minerai de fer Avima, dont l'actuelle propriété est illégitime.

Nous avons massivement investi dans le projet et en République du Congo. Nous avons investi des centaines de millions de dollars US sur une longue période, avec les encouragements du gouvernement et de ses dirigeants. Les mesures prises par le gouvernement congolais ne sont pas seulement illégales, mais elles sont également préjudiciables à l'ensemble du pays et à son peuple.

C'est une nouvelle manifestation de l'indifférence du gouvernement à l'égard des investisseurs et du développement économique et social du pays dans lequel des millions de personnes vivent pourtant dans une extrême pauvreté. Le pays a besoin d'emplois et Avima aurait employé des milliers de personnes, et ce dès la première phase des opérations.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger notre investissement contre les tentatives d'expropriation illégales de nos actifs et pour assurer l'avenir du projet ainsi que les milliers d'emplois qui en dépendent."

L'estimation initiale des pertes subies par Avima du fait de l'expropriation du permis minier dépasse les 27 milliards de dollars US.

Avima est conseillée par le cabinet d'avocats Clifford Chance et son équipe spécialisée en arbitrage international (Simon Greenberg, Alexis Foucard, Marie-Isabelle Delleur, et Alix de Zitter, tous basés à Paris). Maître Greenberg a fait la déclaration suivante : *"Il est difficile d'imaginer un cas d'expropriation plus flagrant. Notre client a investi des centaines de millions de dollars et plus de dix années de travail sur ce projet. La mine était presque prête pour la commercialisation d'un minerai de fer de très grande pureté".*